

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

**OBJET : OPPOSITION A LA REFORME DES RETAITES PROPOSEE
PAR LE GOUVERNEMENT.**

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2022-1616 de financement de la sécurité sociale pour 2023 en date du 23 décembre 2022 ;

VU l'avant-projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 examiné par le Conseil d'Etat depuis le 10 janvier 2023, portant le projet de réforme des retraites ;

VU le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) de septembre 2022, « Évolutions et perspectives des retraites en France » ;

CONSIDÉRANT le projet de réforme des retraites présenté par le Gouvernement le 10 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que les grands axes de ce projet reposent sur le report de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans d'ici 2030 et allonge la durée des cotisations pour bénéficier d'une retraite à taux plein ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes et les revendications de nombreux syndicats nationaux et corses quant à ce projet de réforme, unanimes pour dire que rien ne justifie une réforme aussi « brutale » ;

CONSIDÉRANT que, comme le confirme le rapport du COR, il n'y avait aucune urgence, le Gouvernement aurait donc pu prendre le temps d'une réforme ambitieuse et réellement concertée avec l'ensemble des parties prenantes ;

CONSIDÉRANT les interventions publiques alarmistes des ministres pour justifier cette réforme comme un impératif budgétaire ;

CONSIDÉRANT que de nombreux analystes et certaines hypothèses du rapport du COR s'accordent sur le fait que l'argument budgétaire ne tient pas ;

CONSIDÉRANT le contexte social très tendu et les difficultés des ménages qui ne font que s'aggraver avec l'inflation et la hausse du prix de l'énergie ;

CONSIDÉRANT l'écart de vie en bonne santé entre les catégories socio-professionnelles ;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette réforme viendrait frapper de plein fouet les salariés qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, et les personnes exerçant les métiers les plus difficiles ;

CONSIDÉRANT que la mesure touchera en priorité les professions dites de deuxième ligne, dont les difficultés ont été mises en avant pendant la crise sanitaire, sans réelle amélioration depuis ;

CONSIDÉRANT que les taux d'espérance de vie sont plus faibles dans ces professions ;

CONSIDÉRANT que ce projet de réforme amplifierait la précarité de ceux qui n'ont pas d'emploi avant la retraite ;

CONSIDÉRANT que ces mesures renforceraient les inégalités femmes-hommes ;

CONSIDÉRANT que ces choix accentueraient la paupérisation des seniors qui ont du mal à être maintenus dans l'emploi ;

CONSIDÉRANT que les effets de cette réforme seraient intensifiés dans un territoire comme la Corse, où le taux de précarité et le coût de la vie sont plus élevés que dans la plupart des régions françaises ;

CONSIDÉRANT que toutes les autres mesures sont mises au second plan et paraissent peu abouties (prise en compte réelle de la pénibilité, emploi des seniors dans de bonnes conditions, montant des pensions, équité, etc.) ;

CONSIDÉRANT la façon dont se sont tenues les concertations entre le Gouvernement et les partenaires sociaux ;

CONSIDÉRANT que les organisations syndicales n'ont eu de cesse, pendant cette phase de concertations de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors mais que le Gouvernement ne les a jamais étudiées sérieusement ;

CONSIDÉRANT les dernières projections de l'INSEE quant au vieillissement de la population insulaire ;

CONSIDÉRANT les mobilisations massives de ces derniers jours, rassemblant des milliers de personnes, notamment en Corse ;

CONSIDÉRANT que la mobilisation du 19 janvier est présentée par les syndicats comme « le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée » ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RÉAFFIRME son attachement aux valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale ;

AFFIRME son opposition totale au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à la hausse de la durée des cotisations ;

SOUTIENT les syndicats et l'ensemble des personnes s'élevant contre ce projet de réforme ;

S'OPPOSE solennellement à ce projet de réforme en l'état ;

MANDATE les parlementaires de la Corse pour faire valoir ces revendications dans le cadre du débat parlementaire.